

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

RECRUTEMENT D'UN.E PROFESSEUR.E RELAIS DANSE ET ARTS DU CIRQUE

BIR n° 35 du 26 juin 2017

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un.e enseignant.e de l'académie de Lyon pour assurer la fonction de professeur relais les domaines de la danse et des arts du cirque, pour l'année scolaire 2017-2018.

L'enseignant.e exercera cette mission en dehors de ses heures de service et sera rémunéré par des indemnités pour missions particulières.

Le profil du poste figure en annexe.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 7 juillet 2017** à :

Monsieur Michel Bastrenta, délégué académique aux arts et à la culture

E-mail : michel.bastrenta@ac-lyon.fr et daac@ac-lyon.fr

ANNEXE

PROFIL DE POSTE PROFESSEUR.E RELAIS DANSE ET ARTS DU CIRQUE

Le.la professeur.e relais danse et arts du cirque travaille auprès de la structure culturelle les Subsistances et doit, dans le cadre de sa mission :

- mettre en œuvre la politique nationale et les priorités académiques et départementales dans les domaines de la danse et des arts du cirque,
- faire le lien entre les Subsistances, la délégation académique aux arts et à la culture, les établissements et les enseignants,
- promouvoir et accompagner les dispositifs spécifiques de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des jumelages avec les structures culturelles, en priorité dans les territoires ruraux, les établissements de l'éducation prioritaire et les lycées professionnels,
- contribuer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats favorisant le rapprochement des écoles et des établissements avec les ressources culturelles de proximité.

A ce titre, il.elle a, en relation étroite avec la coordination départementale et en liaison avec les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés, une mission :

- d'information en direction des enseignants et de l'organisme auprès duquel elle intervient,
- d'accompagnement du service du public dans le cadre de manifestations temporaires et de valorisation pédagogique des fonds et collections permanentes,
- de formation dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF),
- de conseil et d'accompagnement, en concertation avec les corps d'inspection, dans la mise à disposition des documents pédagogiques élaborés par l'organisme lors d'événements et de manifestations soutenus par l'éducation nationale,
- de participation aux commissions d'expertise et au suivi des projets d'éducation artistique et culturelle au niveau départemental et académique.

Le.la professeur.e relais collabore également avec la coordinatrice du PREAC danse et arts du mouvement pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, en tant que membre du comité de pilotage. Il.elle est chargé.e de :

- collaborer au pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle danse et arts du mouvement en lien avec la Maison de la Danse, les Subsistances, l'école de cirque de Ménival et la Biennale de Lyon,
- participer à l'élaboration de formations et de documents pédagogiques dans ce cadre.

Le.la professeur relais :

- sauf accord spécifique de la délégation académique aux arts et à la culture, ne travaille pas directement auprès du public scolaire, qui fréquente l'organisme,
- reste garant des exigences pédagogiques du système éducatif dans l'ensemble de sa mission,
- doit avoir la responsabilité de la formation qu'il propose au sein de la structure à laquelle il.elle est rattaché.e et y prendre part.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 7 juillet 2017** à :

Monsieur Michel Bastrenta, délégué académique aux arts et à la culture

E-mail : michel.bastrenta@ac-lyon.fr et daac@ac-lyon.fr

Ainsi qu'au chef d'établissement d'affectation.